

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE**

Procès-verbal du conseil des maires et des mairesses de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle, tenue par visioconférence le 25 novembre 2020 à 10 h, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur; ledit conseil étant autorisé à siéger à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux, pourvu que cette séance soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat des délibérations entre les membres, suivant l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents et forment le quorum requis :

Mme Francine Asselin-Bélisle, mairesse de Lac-Saguay
Mme Céline Beauregard, mairesse de La Macaza
M. Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier
Mme Annick Brault, mairesse de Sainte-Anne-du-Lac
M. Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge
M. Georges Décarie, maire de Nominuingue
M. Michel Dion, maire de Kiamika
M. Luc Diotte, maire de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
M. André-Marcel Évéquoz, maire de Mont-Saint-Michel
M. Pierre Flamand, maire de Lac-des-Écorces
Mme Francine Laroche, mairesse de Notre-Dame-de-Pontmain
Mme Danielle Ouimet, mairesse de Lac-du-Cerf
M. Gilbert Pilote, maire de Ferme-Neuve
Mme Colette Quevillon, mairesse de Lac-Saint-Paul
M. Stéphane Roy, maire de Notre-Dame-du-Laus
M. Normand St-Amour, maire de Chute-St-Philippe
M. Luc St-Denis, maire de L'Ascension

Me Mylène Mayer, secrétaire-trésorière directrice générale,
Me Mélie Lauzon, adjointe à la direction générale aux activités
administratives et Mme Karine Labelle, adjointe administrative à la
direction générale, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, M. Gilbert Pilote, ouvre la séance à 10 h 00. La directrice générale vérifie les présences.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13899-11-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13900-11-20

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2020**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'adopter tel que déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle du 27 octobre 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13901-11-20

**INFORMATION SUR LE PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ
ADMINISTRATIF DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
14 OCTOBRE 2020**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le procès-verbal du Comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle de la séance ordinaire du 14 octobre 2020 tel que rédigé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable ne s'est manifesté.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13902-11-20

DÉPÔT DES COMPTES-RENDUS ET PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les procès-verbaux et le compte-rendu suivants :

- Compte-rendu du comité Internet haute vitesse | 16 septembre 2020
- Comptes-rendus du comité culturel | 18 août et 3 novembre 2020
- Compte-rendu du comité d'évaluation foncière | 29 octobre 2019
- Compte-rendu de la rencontre du comité d'investissement commun (FLI-FLS) | 7 juillet 2020
- Compte-rendu du comité jeunesse | 18 août 2020.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13903-11-20

**DÉPÔT DU CALENDRIER DES SÉANCES DU COMITÉ
ADMINISTRATIF ET DU CONSEIL DE LA MRC POUR
L'ANNÉE 2021**

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité de fixer les dates des séances ordinaires du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle

pour l'année 2021, comme suit :

Jeudi 14 janvier 2021, 13 h 30	Jeudi 8 juillet 2021, 13 h 30
Jeudi 11 février 2021, 13 h 30	Jeudi 9 septembre 2021, 13 h 30
Jeudi 11 mars 2021, 13 h 30	Jeudi 14 octobre 2021, 13 h 30
Jeudi 8 avril 2021, 13 h 30	Jeudi 4 novembre 2021, 13 h 30
Jeudi 13 mai 2021, 13 h 30	Jeudi 11 novembre 2021, 13 h 30
Jeudi 10 juin 2021, 13 h 30	Jeudi 9 décembre 2021, 13 h 30

Les séances ordinaires du comité administratif ont lieu à la salle des Préfets, au bureau administratif de la MRC d'Antoine-Labelle, édifice Émile-Lauzon, au 425, rue du Pont, Mont-Laurier.

Il est de plus résolu de fixer les dates des séances du conseil de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'année 2021, comme suit :

Mardi 26 janvier 2021, 10 h 00	Mardi 22 juin 2021, 10 h 00
Mardi 23 février 2021, 10 h 00	Mardi 24 août 2021, 10 h 00
Mardi 23 mars 2021, 10 h 00	Mardi 28 septembre 2021, 10 h 00
Mardi 27 avril 2021, 10 h 00	Mardi 26 octobre 2021, 10 h 00
Mardi 25 mai 2021, 10 h 00	Mercredi 24 novembre 2021, 10 h 00

Les séances ordinaires du conseil de la MRC ont lieu à la salle des Préfets, au bureau administratif de la MRC d'Antoine-Labelle, édifice Émile-Lauzon, au 425, rue du Pont, Mont-Laurier, à l'exception des séances de juin et d'août qui se tiendront sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, à des endroits à déterminer par résolution.

Il est de plus résolu que, nonobstant ce qui précède, les séances du comité administratif et du conseil puissent être tenues par vidéoconférence et que l'accès de tout ou partie du public puisse être refusé, lorsque requis pour respecter les directives gouvernementales ou les mesures sanitaires émises en raison de la pandémie de COVID-19.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13904-11-20

**SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC TENUES À
L'EXTÉRIEUR POUR L'ANNÉE 2021**

ATTENDU l'adoption du calendrier des séances 2021 du conseil de la MRC d'Antoine-Labelle au terme de la résolution MRC-CC-13903-11-20;

ATTENDU qu'au terme de ce calendrier, les séances de juin et août 2021 se tiennent à l'extérieur des bureaux de la MRC;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité de tenir les séances du conseil de la MRC d'Antoine-Labelle de juin et août 2021 aux endroits suivants :

- La séance du 22 juin 2021 aura lieu à 10 h, la salle J.-Adolphe Ardouin, située à l'Hôtel de Ville de Nominigüe, au 2114, chemin Tour-du-Lac, à Nominigüe (Québec) J0W 1R0;

- La séance du 24 août 2021 aura lieu à 10 h, au Parc régional Montagne du Diable, au 1110 chemin Léandre-Meilleur, à Ferme-Neuve (Québec) J0W 1C0.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13905-11-20

ADOPTION DU RÈGLEMENT #497 SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU que l'article 433.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) prévoit que, sous réserve des normes minimales fixées par le gouvernement, une municipalité peut, par règlement, déterminer les modalités de publication de ses avis publics;

ATTENDU que la publication des avis publics sur Internet est un moyen rapide, efficace et économique pour informer les citoyens du territoire de la MRC;

ATTENDU que le présent règlement a été précédé du dépôt d'un avis de motion à la séance du 27 octobre 2020 en conformité avec les dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, que dispense de lecture en a été faite au moment du dépôt de l'avis de motion et que projet dudit règlement a été dûment accepté pour dépôt à cette même séance (résolution MRC-CC-13875-10-20);

EN CONSÉQUENCE, il est statué et ordonné, par règlement du Conseil, et il est par le présent règlement portant le numéro 497, décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante de présent règlement.

ARTICLE 2 OBJET

Le présent règlement prévoit les modalités de publications des avis publics de la MRC.

ARTICLE 3 AVIS PUBLICS ASSUJETTIS

Les avis publics assujettis aux dispositions du présent règlement sont ceux exigés en vertu de toute loi ou règlement régissant la MRC.

ARTICLE 4 MODE DE PUBLICATION

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, les avis publics visés à l'article 3 seront publiés uniquement sur le site Internet de la MRC.

Néanmoins, le présent règlement n'a pas pour effet d'empêcher la MRC de publier également un avis public dans un journal ou à tout autre endroit ou par tout autre mode qu'elle estime approprié compte tenu des circonstances.

ARTICLE 5 EXCEPTION

Nonobstant l'article 4, les avis publics concernant la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes continueront d'être publiés dans le journal local.

ARTICLE 6 PRÉSEANCE

Le mode de publication prévu par le présent règlement a préséance sur celui prescrit par l'article 433 du *Code municipal* ou par toute autre disposition d'une loi générale ou spéciale s'appliquant à la MRC.

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi et ne pourra être abrogé.

Sur une proposition de M. Pierre Flamand, appuyé de M. Denis Charette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION MRC-
CC 13906-11-20

**RECOMMANDATION DU COMITÉ CULTUREL QUANT AU
MONTANT RÉSIDUEL DE L'ENTENTE DE
DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2021**

ATTENDU la bonification de l'entente de développement culturel (EDC) par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la MRC par la résolution MRC-CC-13101-11-18;

ATTENDU que le projet « Développement d'un circuit régional » inscrit au plan d'action culturel 2018-2020 et correspondant au moyen d'action 3.6 figurant dans l'EDC a dû être annulé;

ATTENDU que le projet « Conceptualisation et diffusion d'un vidéo historique relatant l'histoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain et de la région » est le seul projet soumis pour la somme résiduelle issue de l'annulation du moyen d'action 3.6;

ATTENDU que le projet « Conceptualisation et diffusion d'un vidéo historique relatant l'histoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain et de la région » répond aux exigences du MCC et pourra être réalisé dans le contexte actuel;

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain appariera la somme de 5 000 \$, tel qu'exigé pour les projets issus de la bonification;

ATTENDU la recommandation favorable du comité culturel à l'effet de réaffecter les sommes initialement accordées pour le moyen 3.6 de l'EDC18-20 au projet de vidéo historique de Notre-Dame-de-Pontmain;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité de réaffecter les sommes initialement accordées pour le moyen 3.6 de l'EDC18-20 au projet de vidéo historique de Notre-Dame-de-Pontmain.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC, la convention d'aide financière pour ce projet.

ADOPTÉE

**RECOMMANDATION DU COMITÉ CULTUREL QUANT À
LA RÉAFFECTATION DES SOMMES CONCERNANT LES
PROJETS DU CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE PIERRE-
NEVEU**

ATTENDU que la MRC a accordé au Centre de service scolaire Pierre-Neveu des aides financières en vertu de l'Entente de développement culturel MCC-MRC 2018-2020 pour la réalisation de projets culturels, soit un montant de 3 000\$ pour le volet 1 du projet EDC18-20-01, un montant de 2 000\$ pour le volet 2 du même projet et un montant de 3 000\$ pour le projet EDC18-20-08;

ATTENDU la réception du rapport final pour le premier volet du projet EDC18-20-01 signé le 21 août 2020 et l'émission du dernier versement de 1 200 \$, conditionnellement à son utilisation dans le cadre du deuxième volet du projet EDC18-20-01;

ATTENDU que le deuxième volet du projet EDC18-20-01 fut moins coûteux que prévu, étant donné sa tenue en formule virtuelle pour respecter les consignes sanitaires en vigueur à l'automne 2020;

ATTENDU que le projet EDC18-20-08(02) a été plus coûteux que prévu afin de l'adapter aux consignes sanitaires en vigueur et permettre une visite virtuelle du centre d'interprétation de la drave aux étudiants, ce qui a toutefois permis de réaliser un document vidéo de qualité avec extraits d'archives et sous-titres, qui pourra être utilisé pendant plusieurs années par le milieu scolaire;

ATTENDU que le partenaire a fait la demande à la MRC que la somme résiduelle du premier volet du projet EDC18-20-01 de 1 200 \$ puisse être réattribuée au projet EDC18-20-08(02) plutôt qu'au deuxième volet du projet EDC18-20-01;

ATTENDU la recommandation favorable du comité culturel;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de réaffecter les aides financières accordées au Centre de service scolaire Pierre-Neveu en vertu de l'entente de développement culturel MCC-MRC 2018-2020 de la façon suivante :

- Un montant de 1 800 \$ pour le premier volet du projet EDC18-20-01;
- Un montant de 3 000 \$ pour le deuxième volet du projet EDC18-20-01;
- Un montant de 4 200 \$ pour le projet EDC18-20-08 (02).

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC, un addenda aux conventions d'aide financière de ces projets, à cet effet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13908-11-20

**RECOMMANDATION DU COMITÉ CULTUREL QUANT AU
PLAN D'ACTION DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT
CULTUREL 2021-2023**

ATTENDU que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) demande que la MRC adopte un plan d'action triennal et produise un engagement triennal avant le 27 novembre 2020;

ATTENDU la résolution MRC-CC-13801-07-20 quant au renouvellement de l'Entente de développement culturel (EDC);

ATTENDU la recommandation du comité culturel quant au plan d'action lors de sa rencontre du 18 novembre 2020;

ATTENDU la transmission pour validation du plan d'action préliminaire au ministère de la Culture et des Communications (MCC) par la MRC d'Antoine-Labelle (MRC-CC-13824-08-20);

ATTENDU les demandes de modifications du ministère de la Culture et des Communications;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'adopter le plan d'action 2021-2023, le tout conditionnellement à l'approbation du ministère de la Culture et des Communications (MCC).

Il est de plus résolu que la MRC d'Antoine-Labelle engage un montant de 50 000 \$ annuellement pour les années 2021 à 2023 pour permettre la mise en œuvre de la prochaine Entente de développement culturel, le tout sous réserve de la signature de l'entente de développement culturel 2021-2023 entre la MRC d'Antoine-Labelle et le ministère de la Culture et des Communications.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document relatif à cette entente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13909-11-20

**SOUTIEN AUX PROJETS CULTURELS RÉCURRENTS
DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT
CULTUREL**

ATTENDU la résolution MRC-CC-13908-11-20 quant à l'adoption du plan d'action de l'Entente de développement culturel 2021-2023;

ATTENDU que l'Entente de développement culturel 2021-2023, dans ses modalités actuelles, ne permet pas de soutenir financièrement des projets culturels récurrents;

ATTENDU que le conseil de la MRC estime que certains de ces projets, dont Salon du livre de Notre-Dame-du-Laus, sont importants et structurants pour le développement culturel de la région;

ATTENDU que la MRC souhaiterait avoir la possibilité de soutenir financièrement certains de ces projets via l'Entente de développement culturel 2021-2013;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité de mandater la directrice générale adjointe et l'agente de développement culturel et du territoire à vérifier les possibilités avec le ministère de la Culture et des Communications afin que certains projets culturels récurrents, mais structurants puissent être soutenus via l'Entente de développement culturel 2021-2013.

Il est de plus résolu que le projet du Salon du livre de Notre-Dame-du-Laus soit intégré de façon prioritaire au plan de développement culturel 2021-2023 advenant une réponse favorable du MCC si certains projets sont abandonnés ou remaniés et qu'il devient possible de le soutenir financièrement via l'Entente de développement culturel 2021-2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13910-11-20

SOMMES ATTRIBUÉES PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER (PSMMPI)

ATTENDU le nouveau programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) du ministère de la Culture et des Communications (MCC) annoncé en décembre 2019;

ATTENDU que l'objectif général de ce programme est d'accompagner le milieu municipal pour qu'il puisse contribuer davantage à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel immobilier;

ATTENDU qu'au terme de la résolution MRC-CC-13644-02-20 la MRCAL a confirmé sa participation pour une période de 3 ans à tous les volets du nouveau programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI), et ce, pour les montants annuels suivants :100 000 \$ pour le volet 1a – propriété privée, 500 000 \$ pour le volet 1b – propriété municipale et 45 000 \$ pour le volet 2.

ATTENDU l'annonce de la contribution financière octroyée par le ministère de la Culture et des Communications à la MRCAL le 4 novembre 2020 répartie de la façon suivante :

- 233 333,00 \$ par année pour une durée de 3 ans pour la réalisation du volet 1a;
- 750 000,00 \$ par année pour une durée de 3 ans pour la réalisation du volet 1b;
- 75 000,00 \$ par année pour une durée de 3 ans pour l'embauche d'un agent de développement en patrimoine immobilier.

ATTENDU qu'une contribution financière des partenaires municipaux est nécessaire pour chacun des volets;

Il est proposé par Mme Céline Beaugard, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'abroger le 2^e paragraphe de la résolution MRC-CC-13644-02-20 et que la contribution financière fournie par le partenaire municipal pour chacun des volets soit plutôt fournie comme suit :

- Pour le volet 1a) *Restauration du patrimoine immobilier de propriété privée*, la totalité de la contribution financière requise devra provenir via la municipalité ou la ville où se situe la propriété privée retenue ;
- Pour le volet 1b) *Restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale*, la municipalité ou ville dépositaire du projet retenu assumera la totalité de la contribution financière requise ;
- Pour le volet 2 *Entente pour l'embauche d'agents et d'agentes de développement en patrimoine immobilier*, la MRC procédera à l'embauche d'un agent de développement en patrimoine immobilier; la contribution financière de la MRC pour cette embauche proviendra du Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2;

Il est de plus résolu d'autoriser direction générale et/ou préfet à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tous documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE

MM. Daniel Bourdon et Gilbert Pilote quittent la séance, il est 11 h 03.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13911-11-20

**PROGRAMME RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT,
D'INSPECTION, D'ENTRETIEN ET D'ÉVALUATION DES
BORNES-FONTAINES**

ATTENDU que le premier schéma de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSI) a été attesté en 2005;

ATTENDU que la révision du schéma de couverture de risque en sécurité incendie est en processus d'attestation par la ministre de la Sécurité publique;

ATTENDU que les plans de mise en œuvre des municipalités demandent l'adoption et la mise en œuvre d'un programme d'aménagement, d'inspection d'entretien et d'évaluation des bornes-fontaines;

ATTENDU que le comité de sécurité incendie de la MRC a statué que ce programme fait partie des actions prioritaires à réaliser dans le cadre de la révision du SCRSI et qu'il devrait avoir une portée régionale;

ATTENDU que le programme a été présenté aux directeurs incendie et aux directions générales des municipalités lors de la rencontre de la table technique du 7 octobre 2020;

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'adopter le programme régional d'aménagement, d'inspection, d'entretien et d'évaluation des bornes-fontaines tel que proposé, sans modification et qu'il soit mis en œuvre par chacune des municipalités.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13912-11-20

**ÉTAT DE SITUATION QUANT À L'ENTENTE
INTERMUNICIPALE RELATIVE AUX SERVICES
D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ SUR LE TERRITOIRE DE
LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

ATTENDU que par sa résolution MRC-CC-13735-05-20, le conseil a accepté un projet d'Entente intermunicipale relative aux services d'urgence en milieu isolé;

ATTENDU qu'il n'a pas été possible pour les parties de signer cette Entente avant ce jour;

ATTENDU que le conseil souhaiterait fixer la date d'entrée en vigueur de l'entente au 1^{er} janvier 2021;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de partager certaines dépenses supportées en 2020 par les municipalités disposant d'équipes SUMI;

ATTENDU que le conseil souhaiterait que des systèmes de transport de blessés viennent compléter les équipements de SUMI;

ATTENDU que les municipalités de Lac-des-Écorces et Ferme-Neuve ainsi que la ville de Rivière-Rouge ont déjà fait l'acquisition de système de transport de blessés;

ATTENDU le projet modifié d'Entente présenté au conseil;

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter, tel que déposé, le projet modifié d'Entente intermunicipale relative aux services d'urgence en milieu isolé prévoyant entre autres le remboursement des systèmes de transport de blessés pour les municipalités de Lac-des-Écorces et Ferme-Neuve ainsi que la ville de Rivière-Rouge lors des réclamations 2020/2021 et de le transmettre aux municipalités concernées pour approbation;

Il est de plus résolu que la MRC achète un système de transport de blessés le remette à la municipalité de Notre-Dame-du-Laus afin de compléter ses équipements de SUMI; la MRC procédera au paiement de cette acquisition et sera remboursée selon les modalités prévues à l'Entente.

Il est de plus résolu d'autoriser le préfet et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC, ladite entente ainsi que tout document nécessaire à ce dossier.

ADOPTÉE

M. Gilbert Pilote revient siéger, il est 11 h 10

**DEMANDE DE LA TABLE TECHNIQUE EN SÉCURITÉ
INCENDIE - ACQUISITION SUMI MULE DE
DÉPLACEMENT**

Le coordonnateur régional en sécurité incendie présente aux maires et mairesses les systèmes de transport de blessés demandés par la table technique en sécurité incendie et qui seront ajoutés à l'Entente intermunicipale relative aux services d'urgence en milieu isolé tel que le prévoit la résolution MRC-CC-13912-11-20.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13913-11-20

**DEMANDE DE LA TABLE TECHNIQUE POUR OUTIL
ZELLO POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES**

ATTENDU qu'au cours de l'année 2019, la MRC a acquis et implanté un système de radiocommunication régional;

ATTENDU que la MRC et les municipalités locales ont conclu une entente intermunicipale afin, notamment, de mettre ce système à la disposition des services de sécurité incendie sur le territoire, d'encadrer sa gestion et de répartir les coûts;

ATTENDU qu'à la table technique du 7 octobre 2020, les directeurs des services de sécurité incendie ont demandé l'ajout de l'application mobile Zello au système, afin de permettre aux pompiers d'avoir accès aux conversations radio via leurs téléphones intelligents;

ATTENDU que cette bonification du système optimiserait l'accès aux communications et favoriserait la sécurité des pompiers lors des déplacements jusqu'à leurs casernes;

ATTENDU que l'Entente intermunicipale relative au système de radiocommunication régional prévoit qu'il appartient au Conseil de la MRC de prendre toute décision importante concernant le système et d'autoriser toute dépense ponctuelle de plus de 3 000\$;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'autoriser la MRC à acquérir l'application mobile Zello ainsi que les équipements nécessaires à son implantation et à son opération et que ces coûts soient partagés dès 2021 selon le mode de répartition établi à l'Entente intermunicipale relative au système de radiocommunication régional.

Il est de plus résolu que cette application et ces équipements soient

considérés comme étant des composantes du système de radiocommunication régional auxquels s'appliquent les modalités de l'Entente intermunicipale relative au système de radiocommunication régional.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13914-11-20

**RETOUR SUR L'ANALYSE DE LA
RADIOCOMMUNICATION POUR LES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU qu'au cours de l'année 2019, la MRC a acquis et implanté un système de radiocommunication régional destiné aux services de sécurité incendie;

ATTENDU que certaines municipalités ont manifesté leur intérêt à ce qu'un système de radiocommunication régional soit également disponible pour les services des travaux publics;

ATTENDU la présentation du coordonnateur régional en sécurité incendie quant à la faisabilité du projet et quant aux coûts d'implantation estimés;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité que la MRC approche chacune des municipalités afin de connaître leur intérêt à adhérer à un projet d'implantation d'un système de radiocommunication régional destiné aux services des travaux publics et leur transmettre un modèle de résolution à adopter pour manifester leur intérêt.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13915-11-20

**DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE DU MINISTÈRE DE LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE (MSP) | RAPPORT ANNUEL DU
SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ
INCENDIE (SCRSI)**

ATTENDU l'obligation pour la MRC de transmettre annuellement le rapport d'activité conformément à la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU la réception de la correspondance du ministère de la Sécurité publique quant au rapport de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'année 2019;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt la correspondance du ministère de la Sécurité publique datée du 23 septembre 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13916-11-20

**AVIS D'INTÉRÊT - FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ |
VOLET 3 - PROJET SIGNATURE INNOVATION**

ATTENDU la création du Fonds régions et ruralité (FRR) dans le cadre du Partenariat 2020-2024;

ATTENDU que le volet 3 du FRR « Signature innovation », vise un soutien aux MRC dans la réalisation d'initiatives qui contribuent à la mise en valeur de leurs particularités;

ATTENDU les discussions lors du lac-à-l'épaule de la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) des 16 & 17 novembre 2020 ayant entre autres, pour objectif de cibler l'élément la distinguant qui sera mis de l'avant quant au volet 3, afin de mettre en valeur le territoire de la MRCAL;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité que la MRCAL signifie au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) son intérêt de conclure une entente dans le cadre du volet 3 du FRR ayant pour domaine d'intervention « Espace, Aventure, Nature » et d'autoriser la direction générale et/ou le préfet à signer, pour et au nom de la MRCAL tout document relatif à cette entente.

Il est de plus résolu d'autoriser la direction générale à déposer au MAMH, le formulaire visant à obtenir un premier montant afin d'obtenir du soutien externe quant à la définition du projet à réaliser.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13917-11-20

NOMINATION DU COMITÉ - FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) | VOLET 4 - SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

ATTENDU la création du Fonds régions et ruralité (FRR) dans le cadre du Partenariat 2020-20204 et de ses 4 volets;

ATTENDU que le volet 4 – Axe Soutien à la vitalisation du FRR vise à soutenir la vitalisation du territoire;

ATTENDU que la MRC doit signer une entente de vitalisation avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et qu'au terme de l'article 5 de cette entente, la MRC doit se doter d'un comité de vitalisation dans les 60 jours de la signature de cette entente;

ATTENDU les discussions ayant eu lieu au lac-à-l'épaule de la MRCAL les 16 et 17 novembre 2020 et la volonté du conseil de la MRC;

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité de nommer Mmes Colette Quevillon et Francine Asselin-Bélisle, MM. Stéphane Roy et Daniel Bourdon à titre de membres du comité de vitalisation pour un mandat se terminant le 24 novembre 2021.

Il est de plus résolu de nommer, à titre de personnes-ressources, la directrice générale de la MRCAL, le directeur général du CLD d'Antoine-Labelle, de même que l'agent de vitalisation de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13918-11-20

**MODIFICATION À LA RÉSOLUTION MRC-CC 13877-10-20
QUANT AU NOUVEAU MONTAGE FINANCIER | RÉVISION
DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
(PGMR)**

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de modifier la résolution MRC-CC 13877-10-20 quant au nouveau montage financier | Révision du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) en y ajoutant les montants pour l'année 2020, soit 1 220 \$ pour les 5 municipalités de la Rouge et 3 475 \$ pour les 12 municipalités de la Lièvre.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13919-11-20

**PROJET TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE –
MATIÈRES PLASTIQUES DE SYNERGIE ÉCONOMIQUE
LAURENTIDES**

ATTENDU la recommandation du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle aux termes de la résolution MRC-CA-15532-11-20 quant à la demande d'aide financière de Synergie Économique Laurentides (SEL) dans le cadre du projet régional en économie circulaire;

ATTENDU les disponibilités budgétaires de la MRC et les objectifs des projets présentés par Synergie Économique Laurentides (SEL);

ATTENDU que la MRC a supporté, pour une période de 3 ans, le projet Mission Recyclage Compostage (agent de sensibilisation en gestion des matières résiduelles auprès des ICI) (résolution MRC-CC-12824-02-18) dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

ATTENDU que les 2 régies intermunicipales des déchets sur les territoires ont principalement comme mission les enjeux soulevés au projet soumis par SEL;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité de ne pas soutenir financièrement le projet régional en économie circulaire transmis à la MRC par Synergie Économique Laurentides et d'informer de cette décision Synergie Économique Laurentides et les régies intermunicipales des déchets.

Il est de plus résolu d'acheminer à la régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) et à la régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) ce projet pour valider leur intérêt à soutenir, via leurs budgets, le projet proposé par Synergie Économique Laurentides.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13920-11-20

**PROJET MISSION RECYCLAGE COMPOSTAGE
LAURENTIDES – MATIÈRES ORGANIQUES- ICI
LAURENTIDES DE SYNERGIE ÉCONOMIQUE
LAURENTIDES**

ATTENDU la recommandation du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle aux termes de la résolution MRC-CA-15532-11-20 quant à la demande d'aide financière de Synergie Économique Laurentides (SEL) quant à la poursuite du projet Mission Recyclage Compostage Laurentides - Matières organiques;

ATTENDU les disponibilités budgétaires de la MRC et les objectifs des projets présentés par Synergie Économique Laurentides (SEL);

ATTENDU que la MRC a supporté, pour une période de 3 ans, le projet Mission Recyclage Compostage (agent de sensibilisation en gestion des matières résiduelles auprès des ICI) (résolution MRC-CC-12824-02-18) dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

ATTENDU que les 2 régies intermunicipales des déchets sur les territoires ont principalement comme mission les enjeux soulevés au projet soumis par SEL;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité de ne pas soutenir financièrement le projet quant à la poursuite du projet Mission Recyclage Compostage Laurentides - Matières organiques transmis à la MRC par Synergie Économique Laurentides et d'informer de cette décision Synergie Économique Laurentides et les régies intermunicipales des déchets.

Il est de plus résolu d'acheminer à la régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) et à la régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) ce projet pour valider leur intérêt à soutenir, via leurs budgets, le projet proposé par Synergie Économique Laurentides.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13921-11-20

**INTÉGRATION DE L'AGRANDISSEMENT DU SITE DE
COMPOSTAGE À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES
DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR) AU PLAN DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) 2022-2028**

ATTENDU que la MRC des Laurentides et les 5 municipalités au sud de la MRC d'Antoine-Labelle (la ville de Rivière-Rouge et les municipalités de Lac-Saguay, de La Macaza, de L'Ascension et de Nomingue) sont parties à l'Entente intermunicipale relative à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) (2020);

ATTENDU qu'actuellement 15 des 25 municipalités, soit 10 municipalités dans la MRC des Laurentides et les 5 municipalités au sud de la MRC d'Antoine-Labelle, acheminent leurs matières organiques collectées à l'aide des bacs bruns au site de compostage de la RIDR, estimées à un total annuel de 3 500 tonnes métriques

(t.m.),

ATTENDU que les municipalités situées plus au sud dans la MRC des Laurentides ont accepté de faire traiter leurs matières organiques à la RIDR estimées à 6 500 t.m. par année, ce qui porte le total à 10 000 t.m. par année ;

ATTENDU que pour traiter ces tonnes supplémentaires, la RIDR doit réaliser un agrandissement de son site de compostage;

ATTENDU la lettre du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) confirmant l'admissibilité du projet au programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC);

ATTENDU que le MELCC exige une résolution de la MRCAL qui atteste que l'agrandissement de la plateforme de compostage sera mentionné dans le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint 2022-2028;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Luc St-Denis et résolu à l'unanimité d'inscrire le projet d'agrandissement de la plateforme de compostage au plan d'action du PGMR conjoint 2022-2028.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13922-11-20

**PARTICIPATION FINANCIÈRE ET ENTENTE DE SERVICE
AVEC LE CONSEIL DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA
RÉGION DES LAURENTIDES (CPÉRL)**

ATTENDU l'entente de services entre les 7 MRC, la ville de Mirabel et le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPÉRL) 2019-2021 ainsi que l'entente sectorielle en concertation 2019-2022;

ATTENDU que l'entente de services prévoit une année d'option pour l'année 2022, avec négociation entre les parties à compter de 2021;

ATTENDU que depuis la signature de cette entente, la cotisation des MRC pour les affaires régionales n'a pas été ajustée à l'inflation estimée à 7,8 %;

ATTENDU que la signature de l'entente sectorielle en concertation permet au CPÉRL de financer ses activités de concertation par l'entremise du FARR dans une proportion de 1 pour 1 (1\$ investi par les MRC pour 1\$ du FARR);

ATTENDU que l'augmentation des cotisations des MRC de 16 336 \$ par année pour deux ans permettra la bonification de l'entente sectorielle du même montant (32 672 \$);

ATTENDU que le Conseil a mandaté la direction à déposer un plan de développement présentant différentes hypothèses pour assurer la performance et la stabilité des ressources humaines et pour assurer la prévisibilité financière du Conseil au-delà du 1er avril 2022;

ATTENDU que le CPÉRL dispose de ressources humaines limitées pour remplir ses mandats régionaux et que le plan de développement du CPÉRL propose une meilleure répartition des tâches au sein de l'équipe et un support administratif minimum;

ATTENDU que le CPÉRL a adopté (CPÉRL 2020-05-01) le plan développement présenté le 28 septembre 2020 et a enjoint par cette même résolution, les MRC à présenter à leur conseil des maires une résolution pour la reconduction de l'année d'option de l'entente (2022) et pour la majoration de la contribution financière au CPÉRL pour les années 2021-2022 de 2 042 \$ par année par MRC ;

ATTENDU que les MRC sont signataires de l'entente sectorielle en concertation 2019-2022, la bonification de l'entente doit être officialisée par résolution;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité de reconduire l'entente de service entre les 7 MRC, la ville de Mirabel et le CPÉRL pour l'année 2022 et d'entamer les négociations dès 2021.

Il est de plus résolu de majorer la contribution financière de la MRC de 2 042\$ pour l'année 2021 ainsi que pour l'année d'option 2022.

Il est de plus résolu de bonifier l'entente sectorielle en concertation 2019-2022 proportionnellement à l'augmentation des cotisations pour les deux prochaines années (32 672\$) ;

Il est également résolu de nommer le préfet à signer l'entente de service amendée entre les 7 MRC, la ville de Mirabel et le CPÉRL 2019 - 2022 ainsi que l'addenda à venir de l'entente sectorielle en concertation avec le MAMH.

Cotisation des MRC 2019-2022

	2019	2020	2021	2022	Total
MRC d'Argenteuil	11 547 \$	11 547 \$	13 589 \$	13 589 \$	36 683 \$
MRCAL	11 660 \$	11 660 \$	13 702 \$	13 702 \$	37 022 \$
MRC D.-Montagnes	12 128 \$	12 128 \$	14 170 \$	14 170 \$	38 426 \$
MRC Riv. Du Nord	14 456 \$	14 456 \$	16 498 \$	16 498 \$	45 410 \$
MRC T.de Blainville	13 752 \$	13 752 \$	15 794 \$	15 794 \$	43 298 \$
MRC des Lau.	12 097 \$	12 097 \$	14 139 \$	14 139 \$	38 333 \$
MRC Pays-d'en-H.	9 771 \$	9 771 \$	11 813 \$	11 813 \$	31 355 \$
Ville de Mirabel	9 214 \$	9 214 \$	11 256 \$	11 256 \$	29 684 \$
Total	94 625 \$	94 625 \$	110 961 \$	110 961 \$	300 211 \$

ADOPTÉE

TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF D'ANTOINE-LABELLE (TACAL) - REDDITION DE COMPTE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle est une autorité municipale habilitée à organiser du transport collectif sur son territoire et est admissible à une aide financière pour l'organisation et l'exploitation de services de transport collectif;

ATTENDU que l'interrégional Galland Laurentides est en situation de précarité sur le service Mont-Laurier / Montréal et a déjà abandonné trois départs par semaine;

ATTENDU que la section 2.3.1 du programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) vise à assurer le maintien d'un parcours interurbain par autobus dont le niveau de service risque de tomber sous le minimum requis;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle bénéficie de ce programme depuis 2015;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a produit le rapport d'exploitation du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2020 du service et le remet au ministère des Transports;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a déjà reçu 50 % du montant demandé au Ministère, soit 9 750 \$, et que le deuxième 50 % est attendu suite à l'analyse du rapport d'exploitation 2019/2020;

ATTENDU que le nombre de déplacements anticipés pour 2020/2021 sont de 310 déplacements pour les étudiants sur 14 079 déplacements du parcours interrégional régulier Mont-Laurier/Montréal de Galland Laurentides;

ATTENDU que le déficit d'exploitation prévisionnel 2020/2021 du transporteur Galland Laurentides pour ce projet est de 26 000 \$ comme le démontre le budget prévisionnel joint à la demande;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle, en collaboration avec le Centre de service scolaire Pierre-Neveu, souhaite investir une somme de 6 500 \$ pour le maintien du service du 1^{er} août 2020 au 31 juillet 2021;

ATTENDU que selon le programme concerné, le Ministère triple le montant de la contribution locale ce qui donne une part de 19 500 \$ pour celui-ci;

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport d'exploitation 2019/2020 produit par le Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL) et à mandater la MRC d'Antoine-Labelle à déposer au ministère des Transports, dans le cadre du volet 2.3.1, une demande d'aide financière de 19 500 \$ visant à

maintenir les liaisons interrégionales par autocar de l'ordre de 26 000 \$ en précisant que la contribution du milieu est de 6 500 \$ pour l'année 2020/2021.

Il est de plus résolu d'autoriser le préfet et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tous les documents requis dans le cadre d'une demande d'aide financière quant au volet 2.3.1 du ministère des Transports.

ADOPTÉE

DEMANDE POUR L'ATTRIBUTION D'UN SIÈGE À MUNI SPEC POUR LE SECTEUR DE LA ROUGE

Mme Francine Asselin-Bélisle, mairesse de Lac-Saguay, demande s'il est possible d'obtenir davantage d'information suite aux rencontres du conseil d'administration de Muni-Spec, plus spécifiquement sous forme d'un compte-rendu transmis aux municipalités ou déposé au conseil de la MRC.

M. Daniel Bourdon revient siéger, il est 11 h 35.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13924-11-20

PROPOSITION PRIX HOMMAGE BÉNÉVOLAT QUÉBEC 2021 – VOLET BÉNÉVOLE JEUNESSE

ATTENDU que la période de mises en candidature pour le Prix Hommage bénévolat-Québec 2021 se déroule jusqu'au 5 décembre 2020;

ATTENDU que ce prix comporte une catégorie jeunesse visant à souligner l'action bénévole des 14-35 ans;

ATTENDU l'implication bénévole de Mme Véronie Whear à titre de présidente du comité jeunesse AD_Vision de la MRC d'Antoine-Labelle et de représentante de la ville de Mont-Laurier;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité de demander à l'agente de développement culturel de soumettre la candidature de Mme Véronie Whear, présidente du comité jeunesse AD_Vision de la MRC d'Antoine-Labelle, dans la catégorie bénévole jeunesse du Prix Hommage bénévolat-Québec 2021.

ADOPTÉE

RETOUR SUR LA PROBLÉMATIQUE QUANT AUX DISPONIBILITÉS DES VÉTÉRINAIRES

MM. Luc Diotte, maire de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles et André-Marcel Évéquoz, maire de Mont-Saint-Michel, font un retour concernant les rencontres tenues par le comité de travail formé afin d'évaluer les possibilités visant à aider à pallier au manque de vétérinaires pour gros animaux disponibles dans la région.

Afin de poursuivre les démarches MM. Diotte et Évéquoz ainsi que

le préfet, M. Gilbert Pilote solliciteront une rencontre avec la députée de Labelle, Mme Chantale Jeannotte ainsi que le directeur régional du MAPAQ.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13925-11-20

**ADOPTION DE LA RÉPARTITION PROVISOIRE AU
31 DÉCEMBRE 2020**

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Francine Asselin-Bélisle et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, sujet à vérification, la répartition provisoire du surplus 2020, tel qu'estimé au 30 septembre 2020 et montrant un surplus de l'exercice estimé à 327 477 \$ réparti comme suit :

⇒	130 009 \$	au service de l'évaluation foncière;
⇒	41 519 \$	au service de l'aménagement du territoire;
⇒	4 346 \$	en foresterie;
⇒	2 704 \$	en loisirs et culture;
⇒	6 755 \$	au Code municipal (déficit);
⇒	59 524 \$	à l'administration (incluant le greffe);
⇒	22 862 \$	SCRSI;
⇒	1 220 \$	au PGMR;
⇒	11 643 \$	aux Programmes de restauration
⇒	0 \$	Santé et bien-être (déficit);
⇒	0 \$	Transport collectif (déficit);
⇒	20 255 \$	Cours d'eau.
⇒	26 640 \$	Ingénierie

Ce surplus exclut les surplus (déficits) anticipé TPI au montant de (112 935) \$, des baux de villégiature au montant de 134 648 \$, du Fonds d'investissement économique au montant de 800 \$, du Fonds des parcs régionaux au montant de 3 576 \$ ainsi que la somme non utilisée du pacte fiscal.

ADOPTÉE

ÉTUDE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

L'adjointe à la direction générale aux activités financières présente les documents relatifs aux prévisions budgétaires 2021 de la MRC d'Antoine-Labelle, tels qu'étudiés à la séance du comité administratif du 11 novembre 2020 et pour lesquels une séance d'information s'est tenue le 23 novembre 2020.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13926-11-20

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

Il est proposé par M. Stéphane Roy, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité d'accepter tel que présenté, les prévisions budgétaires 2021 totalisant 9 095 798 \$ (dépenses) avant corrections et excluant les dépenses pour le remboursement IHV – Phase I au montant de 1 669 663 \$, d'affecter au budget 2021 la totalité du surplus accumulé estimé au 31 décembre 2020, s'élevant

à 394 555 \$, excluant la Cour municipale. Le surplus accumulé anticipé de la Cour municipale, au montant de 455 973 \$, est conservé pour des besoins futurs de la Cour, mais les contributions municipales 2021 prévues à l'entente intermunicipale de la cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle seront suspendues.

Il est de plus résolu de recommander l'augmentation des quotes-parts à 2.00 %.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13927-11-20

ACCEPTATION DES SOMMES IMPUTÉS AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - VOLET 2 | SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL (ANCIEN FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT))

ATTENDU la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs;*

ATTENDU que toute décision du conseil d'une municipalité régionale de comté qui est relative à la gestion de sommes provenant du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 | Soutien à la compétence de développement local et régional doit être prise par un vote positif de la majorité des membres présents, sans égard au nombre de voix qui leur sont attribuées par le décret de constitution de la municipalité régionale de comté;

ATTENDU le dépôt du document démontrant les imputations 2021 au FRR;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le document démontrant les sommes imputées au Fonds régions et ruralité – Volet 2 incluses au budget 2021, soit 1 958 751\$, incluant une contribution aux Parcs régionaux d'un montant de 57 000 \$ recommandé par le comité administratif et la suspension de l'appel de projets quant aux « projets structurants » étant donné les disponibilités budgétaires 2021 et des enjeux financiers du FRR volets 3 et 4.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13928-11-20

ACCEPTATION DES SOMMES IMPUTÉES AU PROGRAMME DE PARTAGE DES REVENUS DES REDEVANCES SUR LES RESSOURCES NATURELLES

ATTENDU la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs;*

ATTENDU le dépôt du document démontrant les imputations 2021 au programme de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles;

ATTENDU que toute décision du conseil d'une municipalité régionale de comté qui est relative à la gestion de sommes

provenant du Fonds de développement des territoires doit être prise par un vote positif de la majorité des membres présents, sans égard au nombre de voix qui leur sont attribuées par le décret de constitution de la municipalité régionale de comté;

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le document démontrant les sommes imputées au programme de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles pour l'année 2021, soit 450 085 \$ incluant un montant de 40 000 \$ pour réduire la quote-part 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13929-11-20

**DÉPÔT DES RÔLES D'ÉVALUATION DE LA MRC
D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ANNÉE 2021**

ATTENDU les documents détaillés déposés par les services financiers;

Il est proposé par Mme Annick Brault, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter, tel que calculé, la valeur du rôle d'évaluation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'exercice financier 2021 à savoir :

- 5 042 298 134 \$ pour la richesse foncière;
- 2 922 700 100 \$ aux fins des dépenses reliées au Code municipal;
- 5042 298 134 \$ pour les quotes-parts reliées aux dépenses du service de l'évaluation foncière;
- 5 042 298 134 \$ pour les quotes-parts reliées aux dépenses du service de l'aménagement du territoire;
- 4 970 135 734 \$ pour les quotes-parts reliées aux dépenses de l'administration générale, incluant le greffe;
- 3 502 883 081 \$ pour les quotes-parts reliées aux dépenses de l'administration des Programmes de restauration;
- 5 042 298 134 \$ pour établir les quotes-parts reliées aux dépenses du service de développement économique;
- 5 042 298 134 \$ pour les quotes-parts reliées aux dépenses relatives à l'application du règlement sur l'abattage des arbres, dans une portion de 20%;
- 592 078 869 \$ aux fins du fonds de promotion touristique (INR) et pourvoies (code d'utilisation 1911 et 1912);
- 5 042 298 134 \$ aux fins du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);
- 4 970 135 734 \$ aux fins du schéma de couverture de risques en incendie;
- 5 042 298 134 \$ aux fins des dépenses liées aux loisirs et à la culture (gares et le parc linéaire) dans une portion de 50%;
- 5 042 298 134 \$ aux fins des dépenses liées aux activités récréatives à l'ensemble des municipalités;
- 4 970 135 734 \$ aux fins du transport collectif;
- 5 042 298 134 \$ aux fins des dépenses reliées aux cours d'eau;

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13930-11-20

**ADOPTION DE LA PARTIE I DES PRÉVISIONS
BUDGÉTAIRES 2021**

Il est proposé par Mme Céline Beaugard, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'adopter, telles que présentées et déposées, les prévisions budgétaires de la Partie I 2021 de la MRC d'Antoine-Labelle totalisant 8 333 459 \$ et établissant une quote-part de 3 107 596 \$, et ce, sans tenir compte des surplus (déficits) anticipés au 31 décembre 2021 du Fonds TPI, du Fonds de gestion et de mise en valeur du Territoire (baux), du Fonds des parcs régionaux, du Fonds de développement culturel, du Fonds d'investissement économique, de la Cour municipale et du service de l'ingénierie pour des montants respectifs de (125 759) \$, 138 724 \$, 0 \$, 0 \$, 500 \$, 0 \$ et 33 012 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13931-11-20

**ADOPTION DE LA PARTIE II DES PRÉVISIONS
BUDGÉTAIRES 2021**

Il est proposé par Mme Céline Beaugard, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'adopter, telles que présentées et déposées, les prévisions budgétaires de la Partie II 2021 de la MRC d'Antoine-Labelle totalisant 161 041 \$ et établissant une quote-part de 17 000 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13932-11-20

**ADOPTION DE LA PARTIE III DES PRÉVISIONS
BUDGÉTAIRES 2021**

Il est proposé par Mme Céline Beaugard, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'adopter, telles que présentées et déposées, les prévisions budgétaires de la Partie III 2021 de la MRC d'Antoine-Labelle totalisant 239 869 \$ et établissant une quote-part de 6 850 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13933-11-20

**ADOPTION DE LA PARTIE IV DES PRÉVISIONS
BUDGÉTAIRES 2021**

Il est proposé par Mme Céline Beaugard, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'adopter, telles que présentées et déposées, les prévisions budgétaires de la Partie IV 2021 de la MRC d'Antoine-Labelle totalisant 1 669 663 \$ et établissant une quote-part de 1 669 663 \$.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE:
RÈGLEMENTS ÉTABLISSANT LES QUOTES-PARTS 2021 -
PARTIE I À IV**

Avis de motion est par la présente donné par M. Denis Charrette, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, des règlements établissant et décrétant la répartition et l'imposition des sommes payables à la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle pour l'année 2021 par les diverses municipalités et territoires locaux en références aux Parties I à IV des prévisions budgétaires seront présentés, pour étude et adoption, et que dispense de lecture sera faite desdits règlements en conformité avec les dispositions du 2^e alinéa de l'article 445 du *Code municipal*.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13934-11-20

**DÉPÔT DE QUATRE PROJETS DE RÈGLEMENTS
RELATIFS AUX QUOTES-PARTS 2021 (PARTIE I À IV)**

Il est proposé par Mme Céline Beaugard, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les projets de règlements décrétant et établissant la répartition et l'imposition des sommes payables à la MRC d'Antoine-Labelle, pour l'année 2021, par les diverses municipalités et territoires locaux en références aux Parties I à IV des prévisions budgétaires.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13935-11-20

**VERSEMENT DES FRAIS DE GESTION PROVENANT DES
DIFFÉRENTS FONDS**

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Céline Beaugard et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt la liste des sommes et des frais assumés par les différents fonds et d'autoriser les services financiers à procéder aux versements ou interfonds nécessaires, s'il y a lieu, tel que comptabilisé aux états financiers en date du 31 décembre 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13936-11-20

REGISTRES DE CHÈQUES OCTOBRE 2020

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par Mme Céline Beaugard et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques général, portant les numéros 56114 à 56247, totalisant 1 283 912.40 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 octobre 2020;
- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 517479 à 517495 (élus), les numéros 517423 à 517426 (employés), les numéros 517427 à 517478 (employés), les numéros 517496 à 517547 (employés) et les numéros 517548 à 517598 (employés), totalisant 220 462.39 \$, tous

en dépôts bancaires et portant sur la période du 1er au 31 octobre 2020.

- Le registre des prélèvements au montant de 94 006.90 \$ et portant sur la période du 1er au 31 octobre 2020.
- Le registre de chèques des TPI, portant les numéros 1393 à 1395, totalisant 6 789.34 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 octobre 2020.
- Le registre de chèques du Fonds de gestion des baux de villégiature, portant les numéros 484 à 485, totalisant 165 574.24 \$ et portant sur la période du 1er au 31 octobre 2020.
- Le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 1174 à 1184, totalisant 48 314.64 \$ et portant sur la période du 1er au 31 octobre 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13937-11-20

**RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN
AVEC PG SOLUTIONS**

ATTENDU le dépôt du document préparé par l'adjointe à la direction générale aux activités financières présentant différents engagements avec la firme PG Solutions;

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité d'autoriser les services financiers à verser les montants, incluant les taxes, de 12 340.27 \$ pour le logiciel de gestion de la Cour municipale, incluant Constats Express et les licences de Genero et Oracle, de 11 881.53 \$ pour les logiciels des finances Accès Cité, Conseil sans papier et Archives, de même que des sommes de 2 866.34 \$ quant aux baux de villégiature et de 2 605.33 \$ pour les TNO pour l'année 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13938-11-20

**CHANGEMENT DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ POUR LE
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

ATTENDU le départ à la retraite de l'adjointe à la direction générale aux activités financières, Mme Nicole Laurin;

ATTENDU l'embauche à titre d'adjointe à la direction générale aux activités financières, Mme Caroline Richer (MRC-CC-13790-06-20 & MRC-CC-13895-10-20);

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de nommer Mme Caroline Richer en remplacement de Mme Nicole Laurin, adjointe à la direction générale aux activités financières, à titre de représentante autorisée de la MRC d'Antoine-Labelle, pour l'authentification gouvernementale ClicSEQUR et qu'elle soit par les présentes, autorisée à signer pour et au nom de la MRC d'Antoine-labelle les documents requis pour l'inscription aux services électroniques ClicSEQUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

Il est de plus résolu que le ministre soit, et il est par les présentes, autorisé à communiquer à la représentante les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription aux services Clic Revenu.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13939-11-20

**CHANGEMENT DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ POUR LE
GOUVERNEMENT CANADA**

ATTENDU le départ à la retraite de l'adjointe à la direction générale aux activités financières, Mme Nicole Laurin;

ATTENDU l'embauche à titre d'adjointe à la direction générale aux activités financières, Mme Caroline Richer (MRC-CC-13790-06-20 & MRC-CC-13895-10-20);

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'autoriser Me Mylène Mayer, directrice générale à donner une procuration à Mme Caroline Richer, adjointe à la direction générale aux activités financières, pour représenter la MRC d'Antoine-Labelle auprès des ministères du Revenu du Québec, de Revenu Canada et de Services Canada, et ce, pour les années 2020 et suivantes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13940-11-20

**CHANGEMENT DE SIGNATAIRES ET ACCÈS AUPRÈS DE
LA BANQUE NATIONALE POUR PROJET INTERNET
HAUTE VITESSE**

ATTENDU le départ à la retraite de l'adjointe à la direction générale aux activités financières, Mme Nicole Laurin;

ATTENDU l'embauche à titre d'adjointe à la direction générale aux activités financières, Mme Caroline Richer (MRC-CC-13790-06-20 & MRC-CC-13895-10-20);

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer un changement de signataire auprès de la Banque Nationale du Canada pour le compte bancaire et la marge de crédit destinés au projet Brancher Antoine-Labelle;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'autoriser la Banque Nationale du Canada à honorer, payer et débiter au compte de la MRC d'Antoine-Labelle, tous les chèques signés et libellés avec deux des signatures autographiées, à savoir :

DEUX D'ENTRE EUX :

Préfet : M. Gilbert Pilote (ou signature électronique)

Préfet suppléant : M. Georges Décarie

Directrice générale : Me Mylène Mayer (ou signature électronique)

Directrice générale adjointe : Mme Myriam Gagné

Il est de plus résolu de désigner l'adjointe à la direction générale aux activités financières, Mme Caroline Richer, à titre d'administrateur des services en ligne de la Banque Nationale du Canada.

Il est de plus résolu d'abroger la résolution MRC-CC-13051-10-18.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13941-11-20

**ADOPTION DE LA RÉPARTITION PROVISOIRE DES TNO
AU 31 DÉCEMBRE 2020**

Il est proposé par M. Stéphane Roy, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, sujet à vérification, la répartition provisoire du 31 décembre 2020, tel qu'estimé au 30 septembre 2020 pour les Territoires non municipalisés, montrant un surplus anticipé de 358 684 \$ incluant les réserves de 267 000 \$, et ce, sans tenir compte du surplus accumulé du Fonds de parcs estimé à 36 365 \$ au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE

ÉTUDE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DES TNO 2021

L'adjointe à la direction générale aux activités financières présente les documents relatifs aux prévisions budgétaires des Territoires non organisés 2021 de la MRC d'Antoine-Labelle, pour lesquels une séance d'information s'est tenue le 23 novembre 2020.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13942-11-20

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 DES
TERRITOIRES NON ORGANISÉS**

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'accepter, telles que déposées, les prévisions budgétaires 2021 des Territoires non organisés totalisant 865 630 \$ (dépenses), d'affecter au budget 2021 la totalité du surplus accumulé estimé au 31 décembre 2020, s'élevant à 358 684 \$ et de constituer les réserves suivantes, à savoir :

- | | |
|--------------------------------------|------------|
| • Réserve/entretien chemins et ponts | 225 000 \$ |
| • Réserve DET/LETI | 25 000 \$ |
| • Imprévus | 22 000 \$ |

TOTAL **272 000 \$**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13943-11-20

**ÉTABLISSEMENT DU TAUX DE TAXES ET DES TARIFS
POUR L'ANNÉE 2021**

ATTENDU l'adoption des résolutions MRC-CC-13941-11-20 et MRC-CC-13942-11-20;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par Mme Danielle

Ouimet et résolu à l'unanimité de fixer les taux de taxes suivants dans les Territoires non organisés pour l'année 2021 :

- 0.40867 \$/100 \$ d'évaluation à titre de taxe foncière générale;
- 40.76 \$ taux fixe par dossier, quote-part à la MRC;
- les taxes de vidanges selon le tableau déposé à même le budget (incluant les immeubles du gouvernement du Québec);
- Pour le chemin Lépine-Clova et le fonds de promotion touristique, les formules demeurent les mêmes.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE:
RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET
TARIFS POUR L'ANNÉE 2021**

Avis de motion est par la présente donnée par la conseillère, Mme Annick Brault, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement établissant les taux de taxes et tarifs pour l'année 2021 en Territoires non organisés sera présenté, pour étude et adoption, et que dispense de lecture sera faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2^e alinéa de l'article 445 du *Code municipal*.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13944-11-20

**DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT
LES TAUX DE TAXES ET TARIFS POUR L'ANNÉE 2021**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le projet de règlement établissant le taux des taxes et des tarifs pour les Territoires non organisés de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'année 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-CC
13945-11-20

REGISTRE DE CHÈQUE DES TNO D'OCTOBRE 2020

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé :

- Le registre de chèques des TNO, portant les numéros 8532 à 8556, totalisant 43 829.28 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 octobre 2020;
- Le registre des prélèvements de TNO au montant de 9 113.23 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 octobre 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13946-11-20

AJOURNEMENT

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité d'ajourner la séance pour 1 heure 30 minutes. Il est 12 h.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13947-11-20

RÉOUVERTURE

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité de rouvrir la séance. Il est 13 h 30.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13948-11-20

IHV | RETOUR SUR LA DEMANDE DE TELECON

ATTENDU que, par sa résolution MRC-CC-13191-02-19, la MRC a octroyé à l'entreprise Telecon inc. le contrat ADM-22-2018 pour le déploiement du réseau de fibres optiques FTTH (Passif) Phase 1;

ATTENDU qu'en raison des délais dans l'émission des permis d'attache, l'échéancier des travaux est plus long que ce qui était initialement prévu;

ATTENDU que Telecon inc. a présenté une demande d'ajustement à la MRC afin qu'elle soit compensée pour les frais supplémentaires qu'elle doit engager en raison de la prolongation du contrat;

ATTENDU que, par sa résolution MRC-CC-13870-10-20, le conseil a mandaté la directrice générale et l'adjointe à la direction générale aux activités administratives pour échanger avec Telecon inc., quant aux possibilités de règlement de sa demande d'ajustement.

ATTENDU les échanges intervenus avec Telecon et la recommandation de l'adjointe à la direction générale aux activités administratives;

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par Mme Francine Asselin-Bélisle et résolu à l'unanimité de répondre favorablement à la demande d'ajustement de Telecon pour le contrat ADM-22-2018 et d'autoriser la directrice générale à conclure un avenant à cet effet et à le signer, pour et au nom de la MRC.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à réévaluer les besoins de la MRC pour la valeur du cautionnement d'exécution de Telecon et de réviser à la baisse la valeur du cautionnement demandée par la MRC, si cette valeur demeure suffisante pour garantir adéquatement les obligations restantes au contrat.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13949-11-20

IHV | RECOMMANDATIONS QUANT AU TRAITEMENT DES DEMANDES POUR NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS

ATTENDU le procédurier présenté pour traiter le raccordement des nouveaux développements immobiliers au réseau d'Internet haute vitesse du projet Brancher Antoine-Labelle;

ATTENDU la recommandation du comité Internet haute vitesse lors de la rencontre du comité du 19 novembre 2020;

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le procédurier de traitement des raccordements des nouveaux développements immobiliers au réseau d'Internet haute vitesse du projet Brancher Antoine-Labelle et de traiter les demandes de raccordement au réseau selon la procédure qui y est énoncée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13950-11-20

**PROGRAMMATION FINALE 2020 DU SERVICE
D'INGÉNIERIE**

ATTENDU la résolution MRC-CC-13883-10-20 quant au dépôt de la planification préliminaire 2021 du service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU l'article 6 de l'entente relative à la fourniture des services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle qui prévoit que les municipalités doivent déclarer par résolution le nombre d'heures qu'elles souhaitent utiliser;

ATTENDU l'article 6 de l'entente relative à la fourniture des services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle qui prévoit que la MRC s'engage à établir la programmation annuelle du service d'ingénierie;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt la liste de projets 2021 du service d'ingénierie.

Il est de plus résolu de corriger les nombres d'heures attribués à la municipalité de Lac-du-Cerf pour l'établir à 135 heures et non 165 heures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13951-11-20

**ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION DE SÉCURITÉ
ROUTIÈRE EN MILIEU MUNICIPAL (PISRMM)**

ATTENDU que, par sa résolution MRC-CC-13019-09-18, la MRC a octroyé à la firme Stantec un contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration d'un plan d'intervention en sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) dans le cadre de l'appel d'offres ING-01-2018;

ATTENDU l'avis favorable du ministère des Transports du Québec quant au rapport final dans le cadre du PISRMM, reçu le 16 novembre 2020;

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'autoriser les services financiers à effectuer le dernier versement à la firme Stantec, conformément

aux modalités du contrat de l'appel d'offres ING-01-2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13952-11-20

**DÉCISION DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA
COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU MINISTÈRE DES
AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)
DANS LE CADRE DU PROJET D'AJOUT D'EXPERTISE EN
INGÉNIERIE DES COURS D'EAU**

ATTENDU que la MRC a reçu une aide financière dans le cadre du programme d'aide financière à la coopération intermunicipale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du projet d'ajout d'expertise en ingénierie des cours d'eau;

ATTENDU le changement de la direction au service d'ingénierie et les enjeux quant à la poursuite des dossiers en cours au service de l'ingénierie de la MRC et les projets prioritaires par les municipalités pour l'année 2021;

ATTENDU que le conseil de la MRC trouve ce projet toujours pertinent et a un intérêt à mettre en place celui-ci en 2022 suivant l'évaluation des besoins auprès des municipalités et Ville en 2021;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité que la MRC demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que la MRC puisse bénéficier d'une prolongation des délais lui permettant d'analyser les besoins et voir à la possibilité de mettre en place ce service d'expertise en ingénierie des cours d'eau.

ADOPTÉE

**INFORMATION QUANT À L'APPEL D'OFFRES REGROUPE
- LABORATOIRE ET SURVEILLANCE**

L'adjointe à la direction générale aux activités administratives présente aux maires et mairesses le scénario d'un éventuel appel d'offres regroupé pour la fourniture de services professionnels pour la surveillance chantiers municipaux et le contrôle des matériaux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13953-11-20

**DÉPÔT DES RÔLES ET DES SOMMAIRES AINSI QUE DES
FAITS SAILLANTS**

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Luc St-Denis et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les rôles d'évaluation et les sommaires 2020 des municipalités et territoires de la MRC d'Antoine-Labelle, ainsi que les faits saillants 2020 du service de l'évaluation foncière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13954-11-20

**RAPPORT SOMMAIRE DES DEMANDES DE RÉVISIONS
ET DE VÉRIFICATIONS POUR LES RÔLES**

Il est proposé par Mme Annick Brault, appuyé par Mme Danielle Ouimet et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport sommaire des demandes de révisions et de vérifications pour les rôles déposés en 2020, préparé par le service de l'évaluation foncière.

ADOPTÉE

**PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU
PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET
HYDRIQUES (PRMHH)**

Mme Arianne Caron-Daviault, chargée de projets en environnement présente aux maires et mairesses la démarche de la MRC quant à l'élaboration du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ainsi que la démarche visant à intégrer la conservation des milieux humides et hydriques à la planification d'une MRC.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13955-11-20

**DÉPÔT ET ACCEPTATION DU BILAN DE MISE EN
ŒUVRE 2015-2020 DU PDZA**

Il est proposé par M. André-Marcel Évêquo, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé, le bilan de la mise en œuvre 2015-2020 du Plan de développement de la zone agricole.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13956-11-20

**POSTE D'ADJOINTE DIRECTION GÉNÉRALE AUX
ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES**

ATTENDU que Mme Mélie Lauzon occupe le poste d'adjointe à la direction générale aux activités administratives, classe V, mais selon un statut d'employée non syndiquée;

ATTENDU que ce poste était un poste de cadre jusqu'en 2017;

ATTENDU que Mme Lauzon assure toutes les obligations et responsabilités en matière de gestion contractuelle et agit également à titre de conseillère juridique auprès des divers services de la MRC;

ATTENDU qu'elle assure maintenant la coordination et suivi des dossiers vente pour taxes ainsi que la coordination et la supervision des programmes de la Société d'habitation du Québec (SHQ), du personnel et des intervenants attitrés aux programmes et est responsable des demandes d'accès à l'information;

ATTENDU les besoins de la MRC et l'expertise de Mme Lauzon;

ATTENDU les discussions lors de la rencontre sur les éléments budgétaires 2021;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité de nommer l'adjointe à la direction générale aux activités administratives à un poste de cadre, lequel est déjà identifié à cet effet à la convention à titre de poste-cadre à l'article 2.02, et ce, à compter du 1er janvier 2021 pour un salaire annuel de 70 000 \$, échelon 5.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13957-11-20

**RECLASSIFICATION DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE
DU SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES
NATURELLES (SGIRN) ET DU SERVICE D'INGÉNIERIE**

ATTENDU la demande de reclassification de l'adjointe administrative du service de gestion intégrée des ressources naturelles (SGIRN) et du service d'ingénierie, reçue le 29 juillet 2020;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale à rédiger une lettre d'entente visant une reclassification du poste d'adjointe administrative, classe IIE, en classe III et de la soumettre au Syndicat des travailleurs et travailleuses de la MRC d'Antoine-Labelle pour approbation.

Il est de plus résolu d'autoriser le préfet et la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13958-11-20

**POSTE DE CHARGÉ(E) DE PROJET, CLASSE V - AGENT
DE VITALISATION - FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ |
VOLET 4 - SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA
COOPÉRATION INTERMUNICIPALE**

ATTENDU le volet 4a) du nouveau Fonds régions et ruralité (FRR) – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU qu'afin de pouvoir bénéficier du FRR volet 4a) certaines actions doivent préalablement être exécutées, dont l'analyse du territoire, la définition des axes de vitalisation et l'écriture d'une politique de vitalisation;

ATTENDU que le MAMH encourage minimalement l'embauche d'une ressource pour aider la MRC à remplir ses nouvelles responsabilités entraînées par le FRR volet 4a);

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale à débiter le processus pour l'embauche d'une ressource à titre de chargé(e) de projet, classe V – Agent de vitalisation, poste

occasionnel de 24 mois.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13959-11-20

PÉRIODE DE 17 DÉCEMBRE 2020 AU 8 JANVIER 2021

ATTENDU les recommandations de la Santé publique quant à la période des Fêtes en temps de pandémie de COVID-19;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité de suivre les recommandations émises par la Santé publique et de procéder à la fermeture des bureaux de la MRC d'Antoine-Labelle, pour la période du 17 décembre 2020 au 8 janvier 2021 inclusivement, sous respect toutefois des congés prévus à la convention collective.

ADOPTÉE

Mme Isabelle Nadon et M. David Bolduc, respectivement directrice générale adjointe et directeur général de Zone Emploi d'Antoine-Labelle sont présents et entretiennent les maires et mairesses sur le renouvellement d'entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).

RÉSOLUTION MRC-
CC 13960-11-20

RENOUVELLEMENT D'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION (MIFI)

ATTENDU que l'organisme Zone Emploi d'Antoine-Labelle détenait depuis 2018 une entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) via le programme Mobilisation-Diversité afin d'offrir des services aux nouveaux arrivants;

ATTENDU que ce programme sera remplacé en janvier 2021 par le Programme d'appui aux collectivités (PAC);

ATTENDU que le premier appel de projets du PAC s'adresse uniquement aux municipalités, ce qui ne permet pas à Zone Emploi de déposer son projet et l'expose à une absence de financement pendant un minimum de 6 mois (octobre 2020 à mars 2021) pour offrir ses services aux nouveaux arrivants ;

ATTENDU la demande de l'organisme Zone Emploi à l'effet que la MRC dépose un projet dans le cadre du nouveau Programme d'appui aux collectivités (PAC) afin d'offrir des services aux nouveaux arrivants en partenariat avec Zone Emploi;

ATTENDU les ressources humaines et financières disponibles;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à la majorité que la MRC ne dépose pas de projet dans le cadre du Programme d'appui à la collectivité (PAC) du ministère de l'Immigration, de la Francisation

et de l'Intégration.

L'unanimité n'étant pas faite, un vote est demandé. Le résultat est le suivant : 18 en faveur et 12 contre la proposition. Les 18 voix en faveurs représentant 58,48 % de la population des municipalités présentes s'étant exprimées.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Frédéric Houle, directeur général, est présent. Il informe les maires et mairesses des dossiers en cours depuis la dernière séance du Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle et présente les dernières activités du CLD.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : AU CŒUR DES ACTIONS DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION ET D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

La directrice générale de la MRC informe les maires et mairesses des nouvelles actions du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et d'Investissement Québec.

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES SOMMES À VERSER AU CLD D'ANTOINE-LABELLE POUR 2021

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller, M. Georges Décarie, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté, pour étude et adoption, et que dispense de lecture sera faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13961-11-20

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT LES SOMMES À VERSER AU CLD POUR 2021

Il est proposé par Mme Annick Brault, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le projet de règlement décrétant les sommes à verser par la MRC d'Antoine-Labelle pour l'année 2021 au Centre local de développement agissant sur son territoire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13962-11-20

SOUTIEN DE L'ACTIVITÉ DE LA PÊCHE TOURISTIQUE ET SPORTIVE AU QUÉBEC PAR LA MODERNISATION DE LA STATION PISCICOLE DE LAC-DES-ÉCORCES

ATTENDU que les régions touristiques rurales accueillent

beaucoup d'adeptes de la pêche ce qui crée une activité économique considérable et importante pour ces régions ;

ATTENDU que selon une étude du gouvernement du Québec, les dépenses annuelles des pêcheurs au Québec étaient de 1 059 800 000 \$ en 2012 ;

ATTENDU que les organismes d'ensemencement des Laurentides, de l'Abitibi, de la Mauricie, de Lanaudière et de toutes les autres régions du Québec ont besoin d'un approvisionnement en poissons de provenance publique pour maintenir la qualité de la pêche sur leur territoire ;

ATTENDU que ces organismes contribuent à garder l'activité de la pêche attractive et à intéresser la relève ;

ATTENDU que les pourvoiries et les ZECS s'approvisionnent majoritairement auprès des piscicultures privées qui ne répondent pas à la demande ou ne peuvent y répondre en fonction de la capacité de payer des acheteurs ;

ATTENDU que les piscicultures privées produisent de moins en moins de poissons et connaissent de plus en plus de difficultés financières ;

ATTENDU que la fermeture de la station piscicole de Lac-des-Écorces causerait une diminution supplémentaire du volume annuel produit et introduit annuellement ;

ATTENDU que les impacts sur l'intérêt de la pêche seraient instantanés et par conséquent les dépenses y étant associées diminueraient ;

ATTENDU qu'un comité de travail a été mis en place en mai 2019 par madame Chantale Jeannotte, députée de Labelle ;

ATTENDU qu'une étude a été réalisée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, commandée par le CLD de la MRC d'Antoine-Labelle, pour évaluer les hypothèses de conversion de la station piscicole de Lac-des-Écorces en coopérative, OBNL, partenariat public-privé, production mixte de poissons et production végétale par aquaponie, de poisson de table, production de 5 à 50 tonnes, en recirculation ou « flow true », etc.;

ATTENDU que suite à cette étude, aucun modèle d'affaires évalué n'est viable ou vraisemblablement réalisable ;

ATTENDU que la volonté du gouvernement du Québec est de mettre fin aux opérations de la station piscicole de Lac-des-Écorces;

ATTENDU que les arguments ayant mené à la décision de fermer la station piscicole de Lac-des-Écorces ont été basés sur une évaluation d'impact financier erroné en regard des estimations de coûts, ajustées pour l'éventuelle poursuite de la mise à niveau de la station piscicole de Baldwin ;

ATTENDU qu'il y a une incapacité d'augmenter la production de la station piscicole de Baldwin aux besoins actuels pour le maintien de

l'industrie touristique de la pêche au Québec ;

ATTENDU qu'il est important de maintenir l'attrait des Québécois pour les activités extérieures ;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité de demander à M. Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs de soutenir les économies des régions du Québec en leur permettant de demeurer attractives en introduisant un volume croissant de poissons.

Il est de plus résolu de demander au MFFP de moderniser la station piscicole de Lac-des-Écorces afin de maintenir et augmenter la capacité de production de poissons de provenance publique, et ce, sur plusieurs sites distincts.

Il est également résolu de demander au MFFP de développer un modèle de mise à disposition des poissons produits par le gouvernement pour les ZECS, pourvoiries et autres par l'entremise des expertises développées sur les territoires.

ADOPTÉE

POINTS D'INFORMATION

Le préfet et la directrice générale entretiennent les maires et mairesses sur les différents dossiers d'information, à savoir :

- Capsules vidéo – Film Laurentides
- Infolettre novembre 2020 | Synergie Économique Laurentides
- Retour sur le concours « Objectif paysage »
- Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux;
- Revue de presse de la MRCAL | Octobre 2020
- Retour - Admissibilité des travaux en régie interne comme contribution du milieu dans les programmes d'aides gouvernementaux
- Déploiement provincial du service 211
- Accusé réception de la résolution MRC-CC-13740-05-20 quant aux travaux de la route 117 entre Labelle et Mont-Laurier

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 15 h 36.

Gilbert Pilote, préfet

Me Mylène Mayer, directrice générale et secrétaire-trésorière